

Précis Dalloz

droit des transports terrestres et aériens

René Rodière

Professeur à la Faculté de droit de Paris

Barthélémy Mercadal

Agrégé des Facultés de droit

Professeur de droit commercial

au Conservatoire national des Arts et Métiers

Directeur scientifique de l'Institut

du droit international des transports (Rouen)

Quatrième édition

1984

DALLOZ

11, rue Soufflot, 75240 Paris Cedex 05

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

Objet du droit des transports	1
Développement des transports	1
Chiffres	2
Techniques nouvelles	4
Transports publics et transports privés	5
Transports réguliers et transports à la commande	5
Bibliographie	7

PREMIÈRE PARTIE

ORGANISATION DES TRANSPORTS

Objet et plan de cette partie	10
-------------------------------------	----

TITRE I

POLITIQUE DES TRANSPORTS ET ACCÈS A LA PROFESSION

Disparition de la liberté	11
CHAPITRE I. — LES CHEMINS DE FER	13
Interventions de l'Etat dès l'origine	13
Réseaux et SNCF	15
Affaiblissement de ses obligations de service public	18
Le SERNAM	20
Embranchements particuliers	21

Wagons de particuliers	23
Voies et engins	24
CHAPITRE II. — LES ENTREPRISES ROUTIÈRES	27
Disparition de la liberté	27
Textes de coordination	28
SECTION 1. — Les entreprises de transport routier de voyageurs	30
Principe de la loi d'orientation	30
Les plans de transport départementaux	32
« Les services nouveaux »	34
Services de transport libres	34
Ramassages scolaires	36
Transports soustraits au plan, mais soumis à une autre réglementation	36
Fonctionnement des services routiers soumis au plan	38
Services réguliers	38
Services occasionnels	39
Gares routières	39
SECTION 2. — Transports routiers de marchandises et coordination rail-route	40
Développement des transports routiers de marchandises ...	40
Nouveau régime	42
Contingentement	42
Les zones	44
Principe : l'inscription au registre	44
Les licences	45
Services réguliers	47
Transports spécialisés	47
Transports échappant à cette réglementation	48
Transports pour propre compte	49
Transports effectués par des intermédiaires du commerce ..	51
Coopératives et groupements	52
Remplacement de services ferroviaires par des services routiers	53
Encouragements aux transports combinés rail-route	54
Organisation professionnelle	54
Bureaux de fret	55
L'appariage	56
L'incidence du Marché commun	56
SECTION 3. — La profession de loueur de véhicules routiers	58
Intérêt et importance	58
Registre des loueurs	59

Licences et récépissés de déclaration	59
Organisation professionnelle	60
SECTION 4. — Réglementation de la profession de commissionnaire de transports	60
Textes et catégories	60
Réglementation	61
Devoirs des commissionnaires	62
Contrôle et sanctions	64
SECTION 5. — Les sanctions de la coordination rail-route	65
Mesures de contrôle	65
Sanctions administratives	66
Sanctions pénales	67
Infractions	68
Constataion et poursuite des infractions	68
La SNCF peut-elle se constituer partie civile ?	70
Pouvoir des transporteurs routiers	71
Recevabilité de l'action en dommages-intérêts de la SNCF, d'un syndicat de transporteurs, d'un transporteur isolé	72
Quantum des dommages-intérêts	73
L'infraction et le responsable	76
Quand l'infraction est-elle réalisée ?	76
Qui est responsable ?	77
Visite technique des véhicules	79
Appendice au chapitre II	81
Voies et engins routiers	81
CHAPITRE III. — ENTREPRISES FLUVIALES	83
Protection des artisans bateliers	83
Défense contre l'envahissement de la profession	85
Contrôle de l'immatriculation des bateaux français	86
Discipline de la profession	88
Fixation des frets	89
Courtiers de fret	90
La coordination proprement dite voie d'eau-rail	90
Réglementation de la traction	91
Appendice au chapitre III	93
Statut des bateaux de rivière	93
Immatriculation	93
Publicité	94
Privilèges spéciaux sur bateaux	94

Hypothèque fluviale	95
Organisation professionnelle	96
CHAPITRE IV. — ENTREPRISES AÉRIENNES	97
De la liberté au contrôle	97
Statut d'Air France	99
Coordination des transports aériens	100
Liaisons internationales	102
Appendice au chapitre IV	104
Voies aériennes. Liberté des airs ou souveraineté des Etats	104
L'utilisation des voies aériennes	105
Aérodromes et aéroports	106
Statut des aéronefs	108
Convention de Genève de 1948	110
Hypothèque aérienne	111
Gage	112
Mesures de contrainte ou d'exécution	112

TITRE II

RÉGIME DES ENTREPRISES DE TRANSPORT

Leurs obligations de service public	115
---	-----

CHAPITRE I. — EXISTENCE ET TENEUR DU SERVICE PUBLIC	117
--	-----

Principe	117
Entreprises ferroviaires	118
Entreprises routières	120
Entreprises fluviales	122

CHAPITRE II. — LA CONDITION DES USAGERS DEVANT LE SERVICE	123
--	-----

Objectifs	123
-----------------	-----

SECTION 1. — Les conditions offertes aux usagers	125
--	-----

Coûts du transport	125
Tarifs et réglementation des prix	126
Etablissement des tarifs SNCF	126
Nature juridique des tarifs	130
Statut des tarifs devant la jurisprudence	132

Conditions générales du SERNAM	134
Tarifs routiers	134
Tarifs routiers de marchandises	135
Autres services routiers	137
Transports aériens	137
SECTION 2. — La nature juridique des relations entre le service et les usagers	138
Thèse réglementaire	138
Théories hybrides et théories honteuses	139
Théorie civiliste	140

DEUXIÈME PARTIE

LES ACTES JURIDIQUES DE TRANSPORT

Objet et plan de cette partie	145
-------------------------------------	-----

TITRE I

CADRES JURIDIQUES

Objet de ce titre	147
Textes des codes napoléoniens	148
A. — <i>Transports ferroviaires internationaux</i>	149
Les Conventions de Berne	149
Champ d'application de la CIM ou de la COTIF (appendice B relatif au transport des marchandises)	150
Jeu de la CIM ou de la COTIF	152
La CIV	154
B. — <i>Transports routiers</i>	156
Textes	156
Domaine et jeu de la CMR	156
Convention pour les voyageurs	159
C. — <i>Transports aériens</i>	159
Transports internes	159
Convention de Varsovie	160
Protocole de La Haye et crise de la Convention	161
Protocoles de Guatemala City et de Montréal	162
Le domaine de la Convention de Varsovie	163
Situation des Etats nouveaux	166

D. — <i>Transports fluviaux</i>	167
Textes et projets	167
E. — <i>Transports internationaux non régis par une convention internationale</i>	168
Conflits de lois	168

TITRE II

LES CONTRATS

CHAPITRE I. — LE CONTRAT DE TRANSPORT DE MARCHANDISES	171
Introduction	171
Définition	171
1 ^{er} élément : déplacement	172
Le déplacement doit être l'objet principal du contrat	173
2 ^e élément : maîtrise de l'opération	175
3 ^e élément : voiturier professionnel	176
Classifications	176
SECTION 1. — Formation du contrat	178
§ 1. — NATURE DU CONTRAT	178
Caractère consensuel	178
Exceptions	179
Commercial ou mixte ?	179
§ 2. — CONCLUSION	179
Application du droit commun	179
Règles spéciales	180
§ 3. — OBJETS DU CONTRAT	182
A. — <i>Cargaison</i>	182
Marchandises à transporter	182
Marchandises dangereuses ou infectes	183
B. — <i>Prix du transport</i>	183
Règle commune à tous les transports : interdiction des primes	183
Règles ferroviaires	184
Incidences des fausses indications	185
Fret routier	186
Fret sur avions	186

§ 4. — PREUVE DU CONTRAT ET DOCUMENTS DE TRANSPORT	187
Lettre de voiture et récépissé	187
A. — <i>Les documents de transports en usage</i>	188
Transports ferroviaires internes	188
Transports internationaux soumis à la CIM ou à la COTIF ..	189
Transports sur route	189
Transports fluviaux	190
Transports aériens	191
B. — <i>Fonction des documents</i>	192
Variété des fonctions possibles et exigences correspondantes	192
Applications	193
C. — <i>Preuve du contrat</i>	193
Contrat commercial ou mixte	193
SECTION 2. — Exécution du contrat	194
Obligations assumées	194
§ 1. — ACHEMINEMENT DE LA MARCHANDISE À DESTINATION	195
A. — <i>Opérations préalables</i>	195
Présentation de la marchandise	195
Vérification par le voiturier	196
Pesage et comptage	197
Prise en charge	198
La fourniture de l'engin	198
Chargement. A qui il incombe	199
Vérification du transporteur	202
Dommages au cours du chargement	202
Complication tenant à la fourniture d'engins de levage par le voiturier	204
Dommages causés aux préposés de l'expéditeur	205
Incidence du chargement par l'expéditeur sur la responsabilité du transporteur	205
Arrimage et bâchage	206
B. — <i>Déplacement</i>	207
Itinéraire	207
Délais de transport	208
Transports ferroviaires	208
Autres transports	211
Soins à la marchandise en cours de route	212
Transbordement	213
Changements de destination. Principe	213
Applications	214
Effet du changement de destinataire	215
Saisies en cours de route	215

C. — <i>Livraison</i>	216
Définition	216
Lieu	217
Déchargement	218
Livraison en gare	219
Livraison à un tiers sans qualité	221
Acceptation et vérification du destinataire	221
Décharge au voiturier	222
Refus de prendre livraison	223
Effets de la faillite du destinataire sur la livraison	224
§ 2. — DES CAS OÙ L'ENGIN DE TRANSPORT N'EST PAS FOURNI PAR LE TRANSPORTEUR	226
Pratique et analyse juridique	226
Usage des wagons de particuliers par leurs propriétaires ...	226
Dommages dus aux vices du wagon	227
Utilisation des wagons de particuliers par d'autres que leurs propriétaires	229
§ 3. — OBLIGATIONS ACCESSOIRES DES VOITURIERS	231
Variété	231
Expéditions contre remboursement	231
Livraison contre remise d'un chèque sans provision	232
Déboursés	234
Consigne et magasinage	235
Location de hangars, entrepôts, quais couverts	236
§ 4. — PAIEMENT DU PRIX DU TRANSPORT	237
Montant	237
Modalités du paiement	240
Expéditions en port dû	241
Paiement par chèque	242
Règles spéciales à certains modes de transport	242
Privilège	243
Extinction, exercice du privilège	244
Autres garanties	244
Actions en redressement du prix payé	245
SECTION 3. — Responsabilité du voiturier	246
Délimitation du sujet	246
Sévérité relative du système	247
Garde des choses transportées	248
A. — <i>Dommages causés par le transport</i>	249
Faits à établir suivant la variété des dommages	249
Avaries dues au retard	251
Le retard suivant la CIM, la COTIF et la CMR	252
Liberté et admissibilité des preuves	253

Ancienne exception édictée par la CIM	254
Indications tirées du document de transport, de la décharge donnée au voiturier, du bon état apparent du chargement	255
Expertise de l'article 106 du Code de commerce	256
Conditions de l'article 106	257
Procédure de l'article 106	257
Portée et valeur probante de l'expertise	258
Frais de l'expertise	260
Autres modes de constat	260
Les constatations d'après la CIM et la COTIF	261
B. — <i>Présomption de responsabilité des transporteurs ferroviaires, routiers et fluviaux</i>	262
1 ^o Régime légal	262
Principe	262
Preuve contraire administrée par le voiturier	263
Les causes de libération du transporteur	264
Le fait des événements de la nature	264
Effets de la guerre	265
Accidents de l'entreprise	266
L'impropriété des engins de transport	267
Impropriété des wagons	268
Le fait des tiers	269
Le fait de l'expéditeur	272
Le vice de la chose	274
Déchets de route	276
Règles spéciales à la CIM et à la COTIF	276
Déchets de route dans la CIM et la COTIF	280
Règles spéciales à la CMR	280
Effets des causes de libération	281
2 ^o Régime conventionnel	282
Variété et sens divers des clauses	282
Clauses élisives de responsabilité proprement dites. Règles de droit commun	283
Loi Rabier	284
Loi Rabier et contrat de vente	286
C. — <i>Réparation dans les transports ferroviaires, rou- tiers et fluviaux</i>	286
1 ^o Règles communes	286
Transposition des règles du droit commun	286
Forme de la réparation	288
Évaluation des dommages-intérêts	289
2 ^o Règles particulières	292
Transports ferroviaires internes	292
Transports soumis à la CIM ou à la COTIF	293
Transports routiers internes	294
Transports soumis à la CMR	295

D. — <i>Responsabilité et réparation dans les transports aériens</i>	297
Les textes	297
Principe de responsabilité	297
Réparation	299
Rigidité du système	300
 SECTION 4. — Contentieux	 301
§ 1. — RÈGLES DE COMPÉTENCE	301
A. — <i>Compétence d'attribution</i>	301
Règles générales et particulières	301
B. — <i>Compétence territoriale</i>	302
Tribunal du défendeur	302
Jurisprudence des gares principales	303
Compétence au titre contractuel	303
Tribunal du lieu du dommage	304
Transports internationaux	304
Clauses d'attribution de compétence et clauses compromises	305
§ 2. — FIN DE NON-RECEVOIR	306
L'article 105 du Code de commerce et ses modifications ...	306
Domaine de la forclusion	307
Conditions de la fin de non-recevoir	309
Procédés pour éviter la forclusion	310
1 ^{er} procédé : les protestations en forme	311
2 ^e procédé : les réserves	313
3 ^e procédé : la demande d'expertise	315
Fonctionnement de la forclusion	315
La forclusion dans la CIM et la COTIF	316
Convention de Varsovie	317
Le système de la CMR	318
§ 3. — PRESCRIPTION EXTINCTIVE	319
Domaine de la prescription annale	319
Computation du délai	323
Régime de la prescription et conséquence de sa nature juridique	324
Renonciation, clauses abrégatives et clauses allongeant la prescription	326
Actions récursoires	326
Effets de la prescription	327
La prescription dans la CIM, la COTIF et la CMR	327
Dans la Convention de Varsovie	328

§ 4. — PARTICULARITÉS CONCERNANT LES ACTIONS EN RESPONSABILITÉ	330
Rappel et indications tirées de la nature de la responsabilité	330
Qui peut agir en responsabilité?	331
Exigence préalable d'une mise en demeure	333
Extinction de l'action	333
CHAPITRE II. — COMMISSION DE TRANSPORT ET TRANSPORTS SUCCESSIFS DE MARCHANDISES	334
Textes	334
Articulation des transports successifs et commission de transport	336
SECTION 1. — La commission de transport de marchandises	336
Originalité de son statut privé	336
Idée générale	338
Définition	339
Déménageurs	340
Différences avec les contrats voisins	341
Appellations diverses	342
§ 1. — FORMATION ET EFFETS DU CONTRAT	343
Conclusion et preuve	343
Obligations du commettant	343
Privilège du commissionnaire	344
Obligations du commissionnaire. Obligation principale	346
Autres devoirs du commissionnaire	348
§ 2. — RESPONSABILITÉ DU COMMISSIONNAIRE	350
Double responsabilité	350
A. — <i>Responsabilité du fait personnel</i>	350
Sanction de ses fautes personnelles	350
Réparation	353
Responsabilité cõme voiturier	354
B. — <i>Garantie du fait d'autrui</i>	355
L'article 99 du Code de commerce	355
Commissionnaires successifs	356
Nature juridique	357
Jeu et utilité de l'article 99	358
Clauses de non-responsabilité	359
Conséquences de l'indépendance des voituriers	360
Rapports du voiturier et du commissionnaire	362
Contentieux	363

SECTION 2. — Transports successifs	364
Variété des situations	364
1 ^{re} situation : les voituriers n'ont entre eux aucun lien de droit	364
Intervention d'un transitaire	366
Statut du transitaire	368
Transporteurs aériens successifs	369
2 ^e situation : il y a commission de transport	370
Situation du dernier transporteur	371
Recours entre voituriers	372
3 ^e situation : il y a un titre de transport unique	373
Transports homogènes	374
Transports mixtes ou combinés	375
Transports fer-mer soumis à l'article 2, paragraphe 1 de la CIM	377
Transports fer-mer soumis à l'article 63 de la CIM ou à l'article 48 de la COTIF	378
Transports fer-mer sous connaissance direct	379
Transports air-fer	381
Transports route-fer, route-air, route-voie d'eau et route-mer	382
CHAPITRE III. — LOCATIONS DE VÉHICULES	383
SECTION 1. — Location de camions	383
Contrat de location	383
Effets des locations	384
Location avec ou sans chauffeur	385
Affrètement avec engagement de recette au bénéfice du transporteur affrété	388
SECTION 2. — Location d'aéronefs	388
Variété des opérations	388
Utilisation de l'appareil loué pour le transport. Convention de Guadalajara	390
CHAPITRE IV. — CONTRAT DE TRANSPORT DE PERSONNES	393
SECTION 1. — Généralités	393
Textes	393
Définition	394
Applications	395
Classifications	397
Conflit de lois	398

SECTION 2. — Formation du contrat	398
Consensualisme	398
Sur les services réguliers	398
Abonnements, carnets de tickets	399
Titres de transport	400
Le billet de passage dans la Convention de Varsovie	401
SECTION 3. — Exécution du contrat	402
Obligations du voyageur	402
Prix de la place	403
Protection pénale des voituriers	404
Indemnités forfaitaires et transactions	404
Obligations du voiturier	405
SECTION 4. — Responsabilité des transporteurs	406
§ 1. — RÉGIME LÉGAL POUR LES TRANSPORTEURS TERRESTRES	406
Etablissement de l'obligation de sécurité	406
Défense de la règle contractuelle	407
Débiteurs de l'obligation contractuelle de sécurité	408
Créanciers	409
Ayants cause du voyageur	410
Critique	411
<i>Durée de l'obligation de sécurité</i>	412
Point de départ et fin	412
Interruptions de l'obligation	413
Statut des accidents survenus sur les quais et dans les couloirs intérieurs des gares ou dans les gares routières	414
<i>Contenu et portée de l'obligation de sécurité</i>	415
Obligation de résultat	415
Présomption de responsabilité	416
Cas de force majeure	417
Fait et faute d'un tiers	418
Fait et faute de la victime	420
Règles internationales	422
Réparation des dommages	423
Réparation des dommages dus au retard	424
Action en responsabilité	425
§ 2. — MODIFICATIONS CONVENTIONNELLES EN MATIÈRE TERRESTRE	425
Validité des clauses	425
§ 3. — RÉGIME LÉGAL POUR LES TRANSPORTEURS AÉRIENS	426
Textes	426
Principes	427

A. — <i>Domaine</i>	427
Durée de l'obligation de sécurité	427
B. — <i>Conditions de la responsabilité</i>	429
Régime actuel	429
Futur système	430
C. — <i>Réparation</i>	432
Régime actuel	432
Accord de Montréal	435
Système futur	436
D. — <i>Rigidité du système</i>	436
Caractère impératif des règles de responsabilité et de réparation	436
E. — <i>Contentieux de l'action en responsabilité</i>	437
Prescription	437
Incidence du caractère délictueux de la faute reprochée au chef de bord	439
Compétence	440
SECTION 5. — Transport des bagages	443
Définition	443
Porteurs	443
Bagages à main	444
Bagages enregistrés	445
Les bagages selon la CIV et la COTIF (appendice A)	446
Les bagages en transport aérien	448
SECTION 6. — Agences de voyages	449
Statut public	449
Variété juridique des contrats conclus par les agences	450
Double responsabilité	452
Responsabilité du fait personnel	452
Responsabilité pour autrui	453
Obligations des parties	454
Convention internationale de Bruxelles	455
SECTION 7. — Contentieux général	456
Compétence	456
Prescription	456
INDEX ALPHABÉTIQUE	457